

INFO-PARENTS

SEPTEMBRE 2020

Année scolaire 20-21

<http://www.csdecou.qc.ca/primeveres/>

MOT DE LA DIRECTION

Chers parents,

En ce début d'année scolaire 2020-2021, c'est un grand plaisir d'accueillir vos enfants et de vous souhaiter la bienvenue dans nos deux belles écoles. Cette année, nous exploiterons le thème « **Tout est possible, tout est réalisable** ». Différentes activités associées à cette thématique seront offertes à nos jeunes tout au long de l'année.

Votre implication à la vie de l'école et au cheminement scolaire de vos enfants demeure toujours de toute première importance. Afin d'assurer et de faciliter une bonne communication entre vous et l'école, vous recevrez, mensuellement, l'**Info-Parents par courriel**. Vous pourrez également le consulter sur **le site Internet de l'école dans la section Parents**. Nous vous rappelons que l'utilisation de ce site nous permet de réduire une quantité importante de documents que nous vous faisons parvenir habituellement par le sac d'école de votre enfant. Il sera mis à jour bientôt. Nous vous recommandons de le placer dans vos favoris afin de le consulter régulièrement. Notez que le **Portail Mozaïk** sera aussi accessible pour avoir accès **au bulletin** de votre enfant.

Cette première parution de l'Info-Parents nous permet de vous transmettre les principaux renseignements relatifs au fonctionnement de l'école Les Primevères - Jouvence.

Finalement, nous profitons de l'occasion pour vous souhaiter, au nom de tout le personnel de nos deux écoles, une année scolaire remplie de belles découvertes et de réussites.

Maxim Pilote, directeur

Bruno Duquet, directeur adjoint

SÉCURITÉ

POUR LES DEUX ÉCOLES : RAPPEL IMPORTANT POUR LA SÉCURITÉ DE NOS ENFANTS

- En début de journée, les enfants qui arrivent après 8 h 15 (Les Primevères) et 8 h 10 (Jouvence) se rendent directement sur la cour d'école (les portes de l'école seront verrouillées). La surveillance est assurée par des enseignants. En cas de pluie, les enfants seront dirigés vers l'intérieur.
- En fin de journée, les parents qui viennent chercher leurs enfants à la cloche doivent les attendre à l'extérieur de l'école
- Pour les parents qui viennent chercher un enfant au service de garde, vous devez vous diriger vers la table d'accueil.

Nous avons grandement besoin de votre collaboration afin que ces façons de procéder nous aident à gérer la sortie des élèves de façon sécuritaire en plus de développer l'autonomie de vos enfants.

SÉCURITÉ ROUTIÈRE AUX ABORDS DES ÉCOLES

Nous remarquons, que malheureusement, il y a beaucoup de manquements de la part des automobilistes aux abords de nos écoles ; non-respect des limites de vitesse, des arrêts obligatoires lorsque les feux rouges et le panneau d'arrêt des autobus scolaires sont activés, stationnement en double, demi-tour dans la rue ou aux intersections, etc. Il est également essentiel de laisser l'espace réservé aux autobus scolaires libre afin que ceux-ci puissent se stationner en toute sécurité. Il y aura une surveillance policière accrue lors des prochaines semaines.

Nous vous remercions de votre vigilance.

SURVEILLANCE

Dès 8 h 10 (Jouvence) et 8 h 15 (Les Primevères), des enseignants assurent la surveillance de la cour d'école jusqu'à l'entrée des élèves. Il en va de même à compter de 13 h 05 (Jouvence) et 13 h 10 (Les Primevères). Pendant les récréations, la surveillance est également assurée par les enseignants ainsi que lors de la sortie des élèves. En dehors de ce temps, aucune surveillance n'est assurée sur la cour de nos écoles à moins que votre enfant soit inscrit au service de garde. Il est donc très important que les enfants ne se présentent pas sur les cours avant les heures de surveillance, et ce, pour des raisons de sécurité.

ALLÉES ET VENUES DES PARENTS DANS L'ÉCOLE

Si vous devez venir chercher votre enfant avant la fin des classes, nous vous demandons de vous adresser au secrétariat en utilisant la sonnette. À moins d'entente avec un membre du personnel, vous n'entrerez pas dans l'école. Votre enfant ira vous rejoindre à la porte. Veuillez prendre note que la secrétaire peut parfois être éloignée de son bureau et ne peut vous répondre instantanément, nous vous remercions d'être patient. Sur les heures du

service de garde, vous devez toujours vous rendre à la table d'accueil. La communication doit se faire d'un adulte à un autre.

ABSENCES ET RETARDS

Nous sollicitons votre collaboration afin que les enfants se présentent à l'école aux heures indiquées au point «horaire de l'élève». Par mesure de sécurité, vous serez avisés si votre enfant est en retard.

MODIFICATION À L'HORAIRE

Si vous avez des modifications à faire quant à la période du midi ou du soir afin que votre enfant reste au service de garde ou quitte en autobus, nous vous demandons d'informer l'enseignante de votre enfant ainsi que le secrétariat de l'école le plus tôt possible. Veuillez prendre note que nous n'accepterons plus de demandes de dernière minute. Si vous avez une urgence et vous devez effectuer un changement, nous vous demandons de le faire avant 9 h 30 pour la période du midi et avant 14 h pour la période du soir.

Toute absence d'un élève doit être justifiée :

- Par téléphone au secrétariat en précisant le **nom de l'élève, son degré et le motif** :
Les Primevères : 418 871-6418, poste 3
Jouvence : 418 871-6417, poste 3
ou
- Par une note (ou courriel) à l'enseignant si l'absence est prévue ou s'il doit quitter avant la fin des classes. Le courriel permet d'informer l'enseignant, le secrétariat et le service de garde (s'il y a lieu) en même temps.

COMMUNICATIONS AVEC L'ÉCOLE

Il vous est possible de communiquer avec l'une ou l'autre de nos écoles au cours de la journée. Cependant, pour des rencontres avec le personnel de l'école, nous vous demandons de prendre un rendez-vous en téléphonant au secrétariat entre 8 h et 12 h et entre 13 h et 16 h. Vous pouvez aussi laisser un message dans la boîte vocale.

École Les Primevères : 418 871-6418, poste 5630

École Jouvence : 418 871-6417, poste 5730



Il est souvent plus facile de joindre les enseignants par courriel. Informez-vous auprès d'eux pour connaître la façon la plus efficace.

CALENDRIER SCOLAIRE

Veuillez noter que vous ne recevrez plus le calendrier scolaire officiel du Centre de services scolaire des Découvreurs. Par contre, celui-ci est disponible sur le site web du centre des services. Nous souhaiterions que vous le consultiez lorsque vous planifiez des vacances ou une visite chez un professionnel (médecin, dentiste,

etc.). Cette planification permettra d'éviter des absences susceptibles de perturber les apprentissages de vos enfants. **Vous pouvez remarquer que nous travaillons toujours sur un cycle de 10 jours.**

DATES IMPORTANTES 2020-2021 (À CONSERVER)

- **Journées pédagogiques (prévues au calendrier scolaire) :**
- 25 au 31 août inclusivement
- 25 septembre
- 23 octobre
- 19 et 20 novembre
- 4 janvier
- 22 janvier (pédagogique flottante)
- 12 février
- 26 février (pédagogique flottante)
- 19 avril (si fermeture en cas de force majeure)
- 26 avril
- 7 mai (si fermeture en cas de force majeure)
- 21 mai
- 25, 28 et 29 juin

- **Fête du Travail** : 7 septembre
- **Action de grâces** : 12 octobre
- **Congé des Fêtes** : 21 décembre 2020 au 1^{er} janvier 2021
- **Semaine de relâche** : 1 au 5 mars 2021 inclusivement
- **Congé de Pâques** : 2 et 5 avril

DÉCLARATION DE LA CLIENTÈLE

Cette année, la déclaration de clientèle aura lieu du **28 septembre au 2 octobre** pour les élèves inscrits au service de garde et le **30 septembre** pour les classes. Nous vous demandons de porter une attention particulière à la présence de votre enfant au service de garde et/ou à l'école lors de ces dates.

Pour les parents dont l'enfant est inscrit au service de garde à la contribution réduite, il sera important que votre enfant soit **inscrit et présent** deux périodes par jour (matin et/ou midi et/ou fin de journée) et un minimum de trois jours durant ces deux semaines, **soit du 28 septembre au 2 octobre**, sans quoi, le Ministère pourrait ne pas tenir compte de la fréquentation régulière de votre enfant au service de garde dans le calcul de ces subventions accordées.

Note importante : le statut est déterminé en fonction des périodes de fréquentation réservées lors de l'inscription et confirmer lors de la semaine de validation. **Il demeure fixe pour l'année.** Lors d'une garde partagée, le statut régulier a préséance. Les deux parents seront facturés selon la tarification liée au statut.

Pour plus d'information, vous pouvez consulter le document des règles de fonctionnement des services de garde en milieu scolaire sur le site de l'école ou vous informer auprès de la technicienne ou du technicien de votre service de garde.

BULLETINS

Il y aura une première communication qui vous sera remise le 15 octobre 2020 et un bulletin à la fin de chaque étape.

1^{re} étape : du 1^{er} septembre 2020 au 13 novembre 2020

2^e étape : du 16 novembre 2020 au 19 février 2021

3^e étape : du 22 février 2021 au 23 juin 2021

Les élèves de 6^e année auront deux étapes par semestre :

	Premier semestre	Deuxième semestre
Première étape	1 ^{er} sept. au 13 novembre 2020	25 janvier au 9 avril 2021
Deuxième étape	16 novembre 2020 au 22 janvier 2021	12 avril au 23 juin 2021

Veuillez prendre note que vous recevrez au cours des prochaines semaines des informations supplémentaires concernant les différentes communications envoyées à la maison.

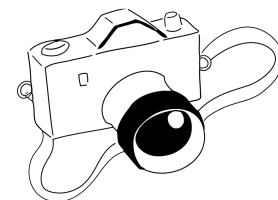
De plus, il est important de spécifier que le bulletin sera disponible sur le Portail. Seuls les parents qui en feront la demande recevront une copie papier.

BALISES POUR LES CAMPAGNES DE FINANCEMENT

Seules les campagnes de financement liées à des causes touchant directement un enfant seront acceptées. La publicité pourra être faite sur le site de l'école et dans la classe de l'enfant concerné.

PHOTO SCOLAIRE

La prise de photos de groupes et individuelles aura lieu les **7, 8 et 9 octobre 2020** pour les élèves de l'école **Les Primevères** et les **5 et 6 octobre 2020** pour les élèves de l'école **Jouvence**.



DÉMÉNAGEMENT

Il arrive, en cours d'année, que des familles changent d'adresse et/ou de numéro de téléphone tout en demeurant sur le territoire de nos écoles. Il est important de nous en aviser afin de mettre à jour le dossier des élèves concernés.

MODIFICATION DE VOTRE ADRESSE COURRIEL

Comme vous le savez, des informations importantes vous sont acheminées tout au long de l'année, par courriel. Si des modifications sont apportées à votre adresse courriel, n'oubliez pas d'en aviser la secrétaire de votre école.

BLESSURES - ACCIDENTS

Les blessures mineures sont traitées dans chacune de nos écoles. Pour les blessures ou maladies plus importantes, nous contactons les parents.

Nous tenons à vous rappeler qu'il est de votre responsabilité de vous informer auprès de votre assureur si votre enfant est couvert pour toute blessure qui pourrait survenir à l'école malgré les mesures de sécurité que nous prenons. Si tel n'est pas le cas, il existe auprès de certaines compagnies d'assurance de telles protections.



ADMINISTRATION DE MÉDICAMENTS À L'ÉCOLE

Selon la loi médicale (L.R.Q. M-9), l'école ne peut, en aucun cas, administrer un médicament **prescrit ou libellé par la pharmacie** à un enfant, sans le consentement **écrit** des parents. Vous pouvez vous procurer un **formulaire d'autorisation de distribuer un médicament** au service de garde, au secrétariat ou sur le site de l'école (onglet *Parents*, dossier *Santé*).

Les renseignements inscrits par le pharmacien sur l'étiquette identifiant le médicament sont requis : il importe donc de toujours remettre le contenant original identifié au nom de l'enfant. Sur cette étiquette doivent figurer le nom de l'enfant, le nom du médecin (si médicament prescrit), le nom du médicament, la date de péremption, la posologie et la durée du traitement.

CODE DE VIE

En septembre de chaque année, les enfants sont informés et sensibilisés à l'importance du savoir-vivre en groupe par le biais des règles de vie qui sont annuellement approuvées par le conseil d'établissement. Vous recevrez sous peu, si ce n'est déjà fait, le carnet du code de vie de votre enfant. **Vous êtes invités à le regarder avec celui-ci, à le signer et à le retourner à l'école.** Nous sollicitons votre collaboration afin que les messages véhiculés à l'école et à la maison se rejoignent. Les règlements sont les mêmes pour tous les élèves de l'école et s'appliquent également au service de garde. Si vous avez des questions, c'est avec plaisir que nous y répondrons.

TENUE VESTIMENTAIRE

Il n'y a pas d'uniforme obligatoire pour les enfants fréquentant notre école. Ils doivent simplement être habillés proprement, confortablement et de façon convenable. Par exemple, les bretelles « spaghettis » ou les chandails avec des images de violence ne sont pas acceptés.

Les enfants doivent être chaussés de souliers ou d'espadrilles en classe. Il serait souhaitable, pour des raisons d'hygiène et de propreté, que les enfants aient une paire de chaussures pour l'extérieur et une paire pour l'intérieur (les espadrilles pour le gymnase peuvent être utilisées pour la chaussure d'intérieur). Nous vous demandons de **fournir un sac à souliers** à votre enfant en l'identifiant clairement. Nous vous recommandons aussi d'identifier les souliers, les bottes, les mitaines et autres effets personnels. Il est plus facile de les retrouver en cas de perte.

Lors des cours **d'éducation physique**, les élèves doivent porter un pantalon court et un chandail léger à manches courtes. De plus, ils doivent être chaussés d'espadrilles différentes de celles utilisées à l'extérieur.

COLLATION

Les élèves peuvent apporter **des fruits, des légumes ou du fromage** à l'école (classe et service de garde). Cette restriction s'explique en raison du nombre de cas d'allergies. De plus, nous en profitons pour vous rappeler que les aliments contenant des noix ou des traces de noix sont strictement interdits à l'école. La gomme à mâcher, les sucreries, les croustilles, etc. ne sont pas des collations acceptées à moins d'un avis contraire lors d'une activité spéciale.



ALLOPROF PARENTS

Depuis plus de 20 ans, Alloprof soutient les jeunes à l'heure des devoirs et échange fréquemment avec des parents curieux d'en savoir davantage sur les meilleures stratégies pour soutenir leurs enfants.

Répondre aux questions des parents est très pertinent aux yeux d'Alloprof puisque ces derniers sont, après les élèves eux-mêmes, les acteurs les plus importants de la réussite éducative des jeunes. Or, les questions et préoccupations des parents débordent fréquemment du cadre des notions scolaires ! En effet, c'est tout le champ des habiletés parentales et des compétences d'apprentissage des enfants qui interpelle les parents.

De nouveaux outils pertinents pour les parents

Fort de son expérience, Alloprof est très heureux d'annoncer la création d'Alloprof Parents, son nouveau volet de soutien aux parents. Lancé dès l'automne 2017, il offrira aux parents d'enfants d'âge scolaire une multitude de services et de contenus liés à leurs différentes préoccupations.

La plateforme web développée présentera des articles de contenu validés par des experts et permettra d'accéder à des vidéos et des articles de blogue. Les parents pourront également rejoindre un espace de discussion, visionner des vidéoconférences et utiliser un service de ligne téléphonique pour s'entretenir directement avec divers spécialistes.

Voici le lien pour consulter le site internet : <http://www.alloprofparents.ca/>

BIEN ÊTRE ET SÉCURITÉ

Le bien-être et la sécurité de tous nos élèves sont des valeurs qui nous tiennent à cœur. C'est pourquoi, dans le but d'offrir à nos enfants un environnement sain et sécuritaire, nous avons ciblé dans notre plan de lutte contre la violence nos priorités d'actions.

Vous trouverez plusieurs documents explicatifs sur le site internet de l'école www.csdecou.qc.ca/primeveres/ pour Primevères et Jouvence sous l'onglet Parents – Plan de lutte contre la violence * Plan de lutte et * Habiletés sociales). N'hésitez pas à consulter l'onglet École afin d'accéder aux règles de vie de l'école incluant le code de conduite et les règles de cour.

SERVICE DE GARDE

➤ MODIFICATION DE FRÉQUENTATION

Rappel : Pour une question de sécurité, toutes modifications de la fréquentation de votre enfant au service de garde doivent nous parvenir à l'aide du formulaire de modification de fréquentation.

En vous remerciant de votre collaboration habituelle.



SERVICES PARTICULIERS

Plusieurs services sont offerts aux élèves qui présentent des besoins spécifiques.

- ✎ **L'orthopédagogie** est un service offert aux enfants qui ont besoin d'une aide spécialisée passagère ou prolongée au niveau de leurs apprentissages en français et/ou en mathématique.
- ✎ **La psychologie** permet d'offrir un service aux enfants qui ont besoin d'un suivi particulier au niveau de leur adaptation à l'école.
- ✎ **L'éducation spécialisée** est offerte aux enfants dont le comportement ou les attitudes demandent un suivi particulier.
- ✎ **L'ergothérapie** est un service visant principalement à accompagner les enseignant(e)s en classe, afin de déterminer où se situe le groupe quant à différentes habiletés motrices, dans le but de mettre des stratégies en place pour aider l'ensemble des élèves à progresser en cours d'année scolaire.
- ✎ **La psychoéducation** est un service d'accompagnement et d'évaluation pour l'élève en difficulté d'adaptation ainsi que pour son entourage.
- ✎ **L'orthophonie** est un service offert aux enfants présentant d'importants problèmes de langage.
- ✎ Nos deux écoles offrent aussi **un service de garde**. Pour des renseignements à ce sujet, 418 871-6418, poste 5606 à l'école Les Primevères ou 418 871-6417, poste 5706 à l'école Jouvence.

PROCÉDURE D'EXAMEN DES PLAINTES

En début de chaque année, les élèves et leurs parents doivent être informés de la procédure d'examen des plaintes. La procédure à ce sujet se retrouve sur notre site Internet de l'école au menu Parents. Vous y retrouvez les deux documents suivants :

- Synthèse du Règlement
- Coordonnées du protecteur de l'élève

TRANSPORT SCOLAIRE



L'élève doit respecter les règles édictées par le transporteur en vertu des obligations que lui imposent la Loi et les règlements sur le transport scolaire, affichées dans le véhicule.

Il est primordial que les élèves respectent les règles sanitaires dictées par la Santé publique. Nous vous rappelons que les chauffeurs ne font que faire respecter ces directives. S.V.P. Nous vous demandons d'être respectueux envers eux.

Pour sa sécurité et celle des autres, il est interdit de transporter des équipements, tels des :

- Skis, planches et raquettes ;
- Bâtons et sacs de hockey;
- Patins à roues alignées et patins à glace sans protège lame et qui ne sont pas placés dans un sac protecteur;
- Instruments de musique de plus de 60 cm;
- Objets pouvant blesser (exemple : parapluie à bout pointu);
- Tout autre objet pouvant obstruer l'allée centrale de l'autobus.

Bonne année scolaire !

Maxim Pilote, directeur

Bruno Duquet, directeur adjoint